



6 avril 2021

(21-2818)

Page: 1/1

Original: anglais

**THAÏLANDE – MESURES DOUANIÈRES ET FISCALES VISANT LES
CIGARETTES EN PROVENANCE DES PHILIPPINES**

**COMPTE RENDU DU FACILITATEUR CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 5 DU "MÉ MORANDUM
D'ACCORD ENTRE LES PHILIPPINES ET LA THAÏLANDE EN VUE DE LA TENUE DE
DISCUSSIONS ANIMÉES PAR UN FACILITATEUR VISANT À FAIRE AVANCER ET
RÉGLER LES QUESTIONS EN SUSPENS CONCERNANT L'AFFAIRE DS371"**

La communication ci-après, datée du 31 mars 2021 et adressée par le facilitateur au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée aux Membres à la demande du facilitateur.

Conformément au paragraphe 5 du Mé morandum d'accord entre les Philippines et la Thaïlande en vue de la tenue de discussions animées par un facilitateur concernant l'affaire DS371 du 18 décembre 2020 (WT/DS371/44), je dois présenter un compte rendu à l'ORD le 31 mars 2021. J'ai donc l'honneur de présenter ce compte rendu à l'ORD, par votre intermédiaire, dans la présente communication.

Je rends compte du fait que j'ai rencontré les parties au différends DS371 à six reprises depuis que j'ai été nommé facilitateur en décembre 2020. Mon intention n'est pas de rendre compte des détails des consultations, qui restent confidentiels. Je suis toutefois heureux d'annoncer que je considère que les consultations ont été utiles pour donner aux parties la possibilité de présenter leurs points de vue respectifs sur les moyens de résoudre les questions en suspens, notamment "des approches à la fois procédurales et/ou de fond, y compris un éventuel règlement global", comme le prévoit le paragraphe 2 Mé morandum d'accord du 18 décembre 2020.

Une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité en ce qui concerne les questions à l'examen demeurent des objectifs importants que le dialogue entre les parties peut, à mon avis, utilement promouvoir. À cet égard, les parties participent activement aux discussions que j'ai avec elles et j'ai également encouragé un dialogue direct entre les fonctionnaires des parties dans les capitales. De plus, je prévois de participer à une réunion virtuelle avec les fonctionnaires des douanes et les représentants des parties le 7 avril, en vue d'accroître la coopération sur certaines questions. J'espère que ces processus qui se renforcent mutuellement aideront progressivement les parties à trouver des terrains d'entente.

Comme il est prévu au paragraphe 5 du Mé morandum d'accord, compte tenu de la situation actuelle et après avoir consulté les parties, je recommande la poursuite du processus en cours jusqu'au 31 juillet 2021. Sur cette base, je projette de présenter un nouveau compte rendu à l'ORD avant cette date.

J'attends avec intérêt la coopération constante des parties au différend DS371 dans l'avancement de nos discussions sur les questions en suspens.
